

***Jalons d'une
histoire de
l'enseignement et
du Système
Educatif français***

Martine Meskel-Cresta

INSPE de l'Académie de Versailles

Je me présente :

Professeur de philosophie, qui enseigne depuis longtemps dans la formation des enseignants : Philosophie de l'éducation, sociologie, psychologie de l'enfant et des apprentissages... et qui essaie de faire réfléchir au sens de l'école, aux valeurs qu'elle véhicule ou construit, et à la démocratie, à la laïcité et à la citoyenneté à laquelle elle prépare.

Je suis aussi Directrice adjointe de l'INSPE de l'académie de Versailles, donc je participe à l'élaboration de la politique de formation et des maquettes de master (Meef, métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation).

Et au niveau de la recherche, je travaille sur les figures de l'enseignant, la citoyenneté-laïcité et j'ai coordonné un Séminaire, notamment au collège international de philosophie, puis un livre, : **« Transformations actuelles de l'enseignement, mutations de société : peut-on penser un changement d'époque ? »**

- laboratoire EMA (Ecole, mutation, apprentissages).

Des changements considérables

- L'école reste fondamentale. On continue à maintenir intacte une image idéalisée de l'Ecole, lieu d'émancipation et chance immense.
Mais elle a perdu en prestige et légitimité. Elle apparaît encore comme rempart et repère stable ; mais questions nombreuses sur ses fonctions et missions, au moment où il s'agit de faire réussir tout le monde dans le cadre de la démocratisation scolaire.
- L'idée même d'école se transforme sous nos yeux : passage de l'école citoyenne (comme arrachement du sujet à sa particularité par la médiation de œuvres et l'universalité des savoirs) à l'école domestique (comme enracinement qui respecte les personnes et leurs différences) et maintenant à une école pensée sur le modèle entrepreneurial (selon un modèle utilitariste de la culture qui traduit les savoirs en compétences, avec l'évaluation comme préoccupation majeure), en passant par toutes les polémiques opposant instruction ou éducation, culture ou épanouissement.
- Bref l'école ne fait plus illusion. Avec l'autorité et la tradition, (la foi dans) le savoir a disparu du monde moderne (H. Arendt) : les enseignants doivent aujourd'hui s'adresser à des « incroyants ».

Trois dimensions de la demande adressée à l'École :

- - une demande instrumentale se rapportant au savoir
- une demande psychologique visant le modelage de la personne afin qu'elle s'adapte aux rôles sociaux ultérieurs
- une demande existentielle qui a trait aux rapports de l'être avec son environnement (bonheur...).

Le tout dans l'obsession des devoirs de l'école envers la société (l'école devant pallier toute les insuffisances de la société).

- L'école a ou avait pour finalité le développement du jugement et de la liberté de pensée, l'émancipation, c'est-à-dire, au sens strict, la soustraction de l'enfant à la puissance paternelle/parentale. Permettre à l'enfant de s'affranchir des appartenances familiales et communautaires, d'échapper aux identifications, d'apprendre la résistance, pour penser par lui-même, c'est à la fois la fonction de l'école laïque et la dimension « politique » de la professionnalité du maître.

- La finalité générale de l'école est de produire en l'enfant le sujet rationnel, moral, politique, capable de se distancier d'un rapport au monde et aux autres d'abord reçu et subi, de s'émanciper par la rencontre de l'universel de la culture, pour construire son histoire personnelle.

Pisa (*Programme for International Student Assessment*)

- De plus, au classement PISA, la France n'est pas très bien classée. Organisée par l'OCDE dans 65 pays, cette évaluation internationale permet de tester le niveau en lecture, en mathématique et en sciences des jeunes de 15 ans. Autre inquiétude : la part d'élèves français en grande difficulté est passée de 15 à 20 % entre 2000 et 2019. Enfin, à noter parmi les bonnes nouvelles : le pourcentage de très bons élèves (32 %).
- C'est la raison pour laquelle j'aime à participer à des mobilités enseignantes : multiplier les « errances » sur le « théâtre du monde » permet de s'enrichir des expériences étrangères, se construire comme sujet multiple, pluriel, ouvert à l'altérité comme à l'altération et contribuer au monde commun... Seule l'altérité enseigne, et permet de mettre à distance, en tension nos certitudes enkystées, nos adhérences, pour qu'enfin nous puissions entrer dans cet « incessant débordement de soi » dont parle **E. Lévinas**.

Quelques chiffres :

- Plus de 12 millions d'élèves
- 1 150 000 personnels en poste à l'EN
- 871 000 enseignants
- 275 000 administration, direction, soutien
- 62 000 écoles et établissements du Second degré
 - 50 500 écoles
 - 7 200 collèges
 - 4 200 lycées

L'école en France est politique

Les révolutions scolaires

- L'école en France est politique.
Elle ne fait pas suite à la famille (Angleterre), elle n'est pas professionnelle (Allemagne), elle n'est pas religieuse, mais essentiellement politique, liée à l'Etat, fondée sur les droits de l'homme et du citoyen.
- Les principes fondamentaux du système éducatif français, à l'image de l'ensemble des services publics en France, sont les principes d'égalité et de neutralité, de laïcité et d'obligation d'instruction.
- En France, plusieurs révolutions scolaires ont eu lieu :
 - **Celle de Jules Ferry** en 1881 qui met en place l'école laïque et gratuite sur tout le territoire.Il n'y a pas d'étranger à l'école de la République, pas d'inférieur, pas de discrimination. En France, la laïcité est une valeur et un idéal à poursuivre et toujours à réaffirmer .
- D'où 3 lois / 3 principes de l'école qui matérialisent la non-exclusion :
 - **gratuité** : pas d'exclusion pour des motifs économiques
 - **obligation d'instruction** : pas d'exclusion intellectuelle
 - **laïcité** : pas d'exclusion pour des motifs ou appartenances idéologiques (religieuse, politique, morale).

Quelques étapes historiques en héritage

- C'est au 19^e siècle, l'Etat s'en mêlant, que l'école telle que nous la vivons encore prend sa forme.
- Mais l'héritage gréco-latin et chrétien va peser lourd sur l'Occident et la Gaule devenue France.

■ I. Antiquité, Moyen-Age, Ancien Régime.

- 1. La Grèce et Rome :** On doit aux grecs une bonne partie de la *scholé* et du *pédagogé*..
- 2. Arrive le Christianisme,** qui s'inspire de l'éducation antique, y ajoutant la dimension religieuse : transmettre l'héritage et la pédagogie commence à s'intéresser aux enfants en tant que tels.
- 3. Charlemagne :** "n'a pas inventé l'école" ; il a mis en place une politique scolaire visant à former prêtres et fonctionnaires.
- 4. Le "beau Moyen-Age" :** L'Université (1200 : Paris), communauté de maîtres et d'élèves, assure ce que l'on appellerait l'enseignement supérieur (arts, droit canon, médecine, théologie), avec les *collèges*, et se dégage petit à petit de la tutelle ecclésiastique.
- 5. Renaissance et Réforme :** Imprimerie (1440), ouverture sur le monde, redécouverte de l'Antiquité à travers les textes authentiques, primauté de l'individu, de l'esprit critique, aspiration à l'humanisme et rejet des routines anciennes (qui perdurent...). Et puis la Réforme et son souci de retrouver la Bible débarrassée de ses oripeaux.

- 6. XVII^e- XVIII^e siècles :** Secondaire (collèges) et Supérieur (collèges et universités) restent ce qu'ils sont, avec un recrutement limité et aristocratique (parfois un pauvre, doué, peut y étudier).

Quelques étapes historiques (suite)

■ II. De Condorcet à Jules Ferry et après...

1. Révolution : Beaucoup d'espoir, peu de réalisations...

Cf. Rapport de Condorcet, "*Projet sur l'Instruction Publique*" (1792). Et l'article 22 de la Déclaration des Droits de 1793 dispose qu'il faut "mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens".

2. Bonaparte et Napoléon 1^{er} : des Lycées (1802) avec internat pour former les cadres civils et militaires ; et surtout *l'Université Impériale*, "un corps exclusivement chargé de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'Empire" (article 1), loi du 10 mai 1806. Le "corps enseignant" est né (décrets de 1808 et 1811). Tout procède de l'Université (recrutement, contrôle, grades, ouverture des établissements...).

3. Guizot : chaque commune (ou groupe de communes) doit entretenir une école primaire publique (financée par un supplément d'impôt local), gratuite pour les indigents.

4. Jules Ferry : il fait voter les lois scolaires qui donnent naissance à l'école primaire laïque, gratuite et obligatoire, organisée pour longtemps (rôle de Ferdinand Buisson, 1841-1932) – et en 1886, loi dite Goblet.

5. Les "hussards noirs" : la loi de juin 1889 fait de tous les membres de l'enseignement primaire des fonctionnaires d'Etat – mais la parité instituteurs/institutrices, question salaire, ne sera appliquée qu'en 1919.

Quelques étapes historiques (suite)

■ III. XX^e et XXI^e Siècles.

1. **Stabilité / Débats.** Cf. travail de Célestin Freinet (1896-1966) ; débats lancés dès 1918 par les universitaires à propos de l'école unique...
2. **Réformes, réformes (1940...)** : Sous Vichy, défiance envers "la laïque" ; les ENI sont supprimées et remplacées par des Instituts (!) ; un instituteur devra avoir le bac (1940).
Après 1945 : 1947, publication du plan Langevin-Wallon, soit une école unique à pédagogie renouvelée.
1959, obligation scolaire jusqu'à 16 ans; Baby-boom et souci de démocratisation.
1968 et réforme Haby du collège unique (1975).
3. **Les lois d'orientation** : 1989, 2005, 2013...

Révolutions scolaires (suite) :

- **Celle des années 1960-80**, avec un immense effort de scolarisation, qui démultiplie les années passées à l'école, en amont par l'extension de l'école maternelle, en aval par la scolarisation des 12-16 ans.
- **Celle qui, à partir des années 80**, réalise l'explosion des lycées, la massification des diplômés, mais aussi, trop souvent, la dissociation entre le diplôme et l'entrée dans le métier. La désillusion est alors parfois d'autant plus grande que l'échec scolaire signifie souvent marginalisation, voire exclusion sociale ou du moins retard par rapport aux mutations technico-économiques.
- **A la fin des années 80**, si on ne propose pas de nouvelles évolutions structurelles, on essaie de réformer les pratiques pédagogiques : pédagogies de contrat, projets, différenciation et travaux interdisciplinaires.
- **Depuis 2005**, insistance sur la réussite de tous et pratique intense de l'évaluation à tous les niveaux pour rendre le système plus efficace et productif.

Des lois d'orientation

- **1989** : loi Jospin.
Elève au centre, partenariat, organisation de la scolarité en cycles de 3 ans, projets d'école, 80% au niveau Bac, création des IUFM.

- **2005** : loi Fillon
Faire partager les valeurs de la République
Conduire 100 % des élèves au terme de leur scolarité obligatoire à un diplôme et une qualification reconnue (niveau 5)
Garantir l'acquisition d'un **socle commun de connaissances et de compétences** indispensables à chaque élève.

- **2013** : loi Peillon, de refondation de l'École de la République
Dispositif plus de maîtres que de classes
Création des ESPE
Un service public du numérique éducatif

- **2019**, JM Blanquer : l'école de la confiance et les fondamentaux
Au collège, le dispositif gratuit « Devoirs faits »
Au lycée, l'abandon des filières ES, L et S, dans l'optique de l'instauration d'un « nouveau bac »
Création des INSPE et insistance sur l'École inclusive

Les niveaux de la scolarité en France

■ 1) *La Maternelle*

- Spécificité française par excellence et fleuron du système éducatif français, ce niveau de pré-scolarisation non obligatoire jusqu'à cette rentrée, mais très fréquenté, représente un mode original de prise en charge des jeunes enfants, les objectifs étant de scolariser, socialiser et faire apprendre. D'abord école de la spontanéité (celle du comportement maternel) où la place du jeu est prépondérante, l'école maternelle a progressivement valorisé les activités d'expression, de créativité, avant de devenir actuellement une véritable école pour apprendre, solidaire de l'école élémentaire dont elle constitue le premier cycle, « cycle des apprentissages premiers ».
- Depuis la loi d'orientation de 1989, l'on a ainsi tenté de développer l'accueil des tous petits (deux ans et demi), en particulier dans les zones les plus défavorisées, afin de repérer précocement et prévenir au maximum les difficultés, notamment dans la maîtrise de la langue. L'école maternelle est ainsi conçue comme un outil d'intégration, dans une société devenue assez hétérogène, le pari étant que la maternelle permettra plus facilement le passage de l'univers familial ou culturel à la scolarisation.

L'école maternelle,

un cycle unique, fondamental pour la réussite de tous

- Une école qui s'adapte aux jeunes enfants – obligation dès 3 ans en 2019.
Qui accueille enfants et parents, qui accompagne les transitions, qui tient compte du développement de l'enfant, qui pratique une évaluation positive.
- Une école qui organise des modalités spécifiques d'apprentissage
Apprendre en jouant, en réfléchissant et en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se remémorant et en mémorisant.
- Une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble
Comprendre la fonction de l'école, se construire comme personne singulière au sein d'un groupe
- Les 5 domaines d'apprentissage :
Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
Construire les premiers outils pour structurer sa pensée

Les niveaux de la scolarité en France ***(suite) :***

■ ***2) L'Ecole Elémentaire***

Organisée en cycles de trois ans.

Le « cycle des apprentissages fondamentaux » (CP, CE1, CE2)

Le « cycle des consolidations » (CM1, CM2, 6^e de collège)

L'Ecole tente de compenser quelques inégalités. L'enjeu de l'élémentaire est de donner les fondamentaux à tous les élèves afin qu'ils puissent suivre au collège dit « unique ». Les élèves n'ont qu'un professeur qui est *polyvalent*.

■ ***2) Le Collège***

Les classes de 5^e, 4^e et 3^e (« cycle des approfondissements »).

Il s'agit de donner les mêmes repères, les mêmes savoirs à la fin de la scolarité obligatoire (16 ans), donc de donner des bases de culture générale, de préparer les élèves au travail autonome et de leur apprendre à exercer leur citoyenneté. Trois cycles sont prévus : le cycle d'adaptation (6^e), mise en place et consolidation des bases ; le cycle central (4^e et 5^e), acquisition des compétences et des méthodologies des diverses disciplines ; le cycle d'orientation (3^e), préparer le passage au lycée. Les élèves ont, comme au lycée, un professeur par discipline. En dehors de quelques options, toutes les disciplines sont obligatoires.

Enjeux et concepts-clés.

La Culture commune – socle commun de connaissance et compétences :

- Le "**socle commun** de connaissances et de compétences" présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.
Introduit dans la loi en 2005, il constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.
- Le livret personnel de compétences permet de suivre la progression de l'élève. À compter de 2011, la maîtrise des sept compétences du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (D.N.B.).
- Le socle s'organise **en sept grandes compétences** : chacune est composée de connaissances essentielles, de capacités à les utiliser et d'attitudes indispensables tout au long de sa vie, comme l'ouverture aux autres, la curiosité, la créativité, le respect de soi et d'autrui.
Depuis 2009, les programmes du collège intègrent les éléments du socle commun, dans la continuité de ceux de l'école primaire.

Les 7 compétences du socle (2007)

- La maîtrise de la langue française
- La pratique d'une langue vivante étrangère
- Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- La culture humaniste
- Les compétences sociales et civiques
- L'autonomie et l'initiative

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (2016)

- 1. Les langages pour penser et communiquer : la langue française ; les langues vivantes étrangères ; les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; les langages des arts et du corps
- 2. Les méthodes et outils pour apprendre – apprendre à apprendre
- 3. La formation de la personne et du citoyen
- 4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques – démarche scientifique
- 5. Les représentation du monde et l'activité humaine

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Pour consulter l'intégralité
du texte : décret n° 2015-372
du 31 mars 2015, publié au
B.O. EN n° 17 du 23 avril 2015

Les niveaux de la scolarité en France (suite):

■ 3) *Le Lycée*

- 3 années, et au terme un monument deux fois centenaire, le baccalauréat, qui se présente comme le garant de l'égalité républicaine. Quelle que soit l'option retenue, il est censé offrir à tous les bacheliers la possibilité d'entrer dans l'enseignement supérieur et de suivre par la suite des études débouchant sur un emploi.

Les bacs n'offrent pas tous les mêmes possibilités en termes d'études et d'emploi. Cf. bac général, bac technologique et bac professionnel.

Les exclus sont ceux qui n'obtiennent pas de qualification. Le système s'est massifié mais des orientations de parcours existent (notamment pour les initiés qui choisissent les filières les plus sélectives).

- Donc système qui a tenté de se démocratiser mais qui fait encore partie des systèmes dits « élitistes », qui produiraient qualitativement de moins bons résultats parfois.

La réforme du Bac

- Bac 2021: l'objectif est de donner les moyens de se projeter vers la réussite dans l'enseignement supérieur.
- Suppression des séries actuelles du Bac général (L, ES et S), remplacées par un parcours par modules. Avec un tronc commun et des enseignements de spécialisation, dont deux disciplines "majeures" et deux disciplines "mineures".
- Le baccalauréat 2021 reposera sur un **contrôle continu** (40%) et sur des **épreuves finales** (60%), auxquelles s'ajoute **un grand oral** (présentation d'un projet : exposé et échange).
- Deux épreuves écrites porteront sur les enseignements de spécialités (au printemps) et deux épreuves se dérouleront en juin : l'écrit de philosophie et l'oral préparé au long des années de première et terminale (cycle terminal).
L'épreuve anticipée de français reste en Première.
Au total donc, 6 épreuves et un oral seront passés par les élèves pour valider leur Bac.
- Les élèves de Seconde choisissent les enseignements de spécialités pour Première et Terminale : **3 en Première**, et on n'en garde que **2** parmi les 3 choisies **en Terminale**

12 spécialités : 7 communes et 5 plus rares

- Arts ;
- Biologie & écologie ;
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- Humanités, littérature et philosophie ;
- Langues ;
- Littérature, Langues et cultures de l'Antiquité ;
- Mathématiques ;
- Numérique et sciences informatiques ;
- Physique-chimie ;
- Sciences de la vie et de la Terre ;
- Sciences de l'ingénieur ;
- Sciences économiques et sociales.

Les enseignants et personnels

- Des enseignants recrutés par concours, fonctionnaires, payés par l'État : Concours externe des professeurs des écoles (CRPE, CAPES et Agrégation).
Une fois diplômés, professeurs stagiaires une année, alternant classe et formation dans les INSPE (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation), puis titularisés.
- Des enseignants spécialisés dans la difficulté scolaire ou la scolarisation d'élèves en situation de handicap interviennent également dans les écoles au sein des RASED ou de classes particulières comme les ULIS.
- Des personnels non enseignants peuvent également intervenir dans l'école :
 - les ATSEM (agent territorial spécialisé école maternelle) en maternelle
 - les aides aux enfants en situation de handicap : les auxiliaires de vie (AVS) ou les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).
 - des intervenants extérieurs payés par les municipalités : ils interviennent dans les domaines culturels et sportifs.
 - les jeunes en service civique peuvent intervenir dans les écoles sur des missions d'accompagnement de l'équipe pédagogique

Les nouveautés de la rentrée :

- L'âge de l'instruction scolaire abaissé (importance des premières années d'école) : 3 ans au lieu de 6.
- Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux: lire, écrire, compter et respecter autrui.
- Dédouplements de classes : CP et CE1 en REP (réseau d'éducation prioritaire renforcée).
- Les séries de la voie générale remplacées par des spécialités, à partir de la première et jusqu'en terminale : 12 enseignements proposés à la fin de la seconde (sciences de l'ingénieur, arts, géopolitique, maths, humanités, littérature et philosophie).
- Le Bac de 2021: évaluation par contrôle continu.
- Drapeau européen et français affichés en classe, avec la devise et les paroles de la Marseillaise.
- La lutte contre le harcèlement est renforcée – campagnes de sensibilisation.

Les enjeux et questions

- Le collège « unique » et l'idée de socle commun des connaissances.
La question du lycée dans la massification.
Les courants pédagogiques, l'échec scolaire.
L'éducation prioritaire. Inégalités scolaires : ZEP, REP, RAR, ECLAIR... discrimination positive. Traitement des différences socio-culturelles
La violence scolaire.
L'enseignement spécialisé – l'Ecole inclusive, Difficultés et handicaps : pédagogie de l'inclusion...

- Eduquer à l'autonomie : Mettre l'enfant au cœur du système éducatif .
Redoublement ?
Autorité du maître/ statut de l'enfant
Rôle des parents

- Les défis de la société de connaissance : méthodes d'investigation... Apprentissage de la citoyenneté : oui mais comment ?
Laïcité et religions : le fait religieux
Expérimentation : philo dans les petites classes, construction de



Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Versailles



Je vous remercie.

Martine Meskel-Cresta